

TRANSCRIPT VIDEO

TITRE : Interview de Pierre Parvex, GDF Suez

Pierre Parvex bonjour,

Bonjour,

Quelle place occupe aujourd'hui GDF Suez dans les énergies renouvelables ?

Le groupe GDF Suez est historiquement présent dans les énergies renouvelables, dans l'énergie hydraulique et aussi dans l'énergie éolienne en particulier. Nous sommes le 3^e producteur éolien européen. En France, nous occupons la place de numéro 1 avec 1 000 MW installés ce qui fait aujourd'hui de l'éolien une composante clé de notre mix énergétique composé à 60 % d'énergies renouvelables. Nous intervenons à travers cinq filiales spécialisées dans l'éolien : La Compagnie du Vent, Eole Génération, Erelia, Maïia Eolis et la CN'air. En matière d'éolien offshore, nous sommes présents en Europe depuis une dizaine d'années à travers nos filiales spécialisées que sont Tractebel Engineering et Fabricom qui sont actives sur l'ensemble des phases d'un projet de développement éolien depuis les études jusqu'à l'exploitation. En France, La Compagnie du Vent, depuis 2005, est active dans ce secteur et développe le projet des Deux côtes sur la zone du Tréport. Enfin, nous sommes actifs également dans le secteur du solaire photovoltaïque où nous avons mis en service notre premier parc en 2010 c'était la Compagnie Nationale du Rhône à Saulce-sur-Rhône. Nous avons mis trois parcs en service en 2011 dont le parc de Curbans qui est un des parcs les plus importants en France.

Vous êtes numéro 1 sur l'éolien terrestre en France. Où en est-on

aujourd'hui par rapport aux objectifs du Grenelle ?

L'éolien terrestre a un rôle prépondérant à jouer dans l'atteinte des objectifs du Grenelle. Je rappelle les chiffres : 19 000 MW éoliens terrestres installés à horizon 2020, 6 000 MW éoliens offshore. Or, on atteint aujourd'hui une mise en service moyenne de 1 000 MW par an, ce qui est effectivement insuffisant aujourd'hui pour atteindre ces objectifs. Il faudrait probablement 1 500 à 1 600 MW. D'autre part, on constate aussi une décélération de l'obtention et de l'attribution des permis. Nous pensons donc qu'il faut travailler sur la simplification du cadre réglementaire, sur sa clarification, sur sa stabilisation d'une part, et d'autre part trouver les moyens de diminuer la durée de gestation des projets qui est passée en peu d'années de deux à trois ans à huit ans ce qui est le double de ce qu'on constate en Europe et ce qui, effectivement, met en péril notre capacité à atteindre nos objectifs à l'horizon 2020.

On parle beaucoup de l'appel d'offre sur l'éolien en mer au large des côtes françaises. Comment se place votre groupe ?

Nous nous positionnons sur quatre des cinq zones qui sont aujourd'hui en compétition avec le groupe Vinci et la Caisse des Dépôts. Nous pensons qu'avec nos partenaires, nous réunissons l'ensemble des compétences techniques et financières qui nous permettent de relever ce défi technique très important. Nous avons également un partenariat solide avec deux des turbiniers leaders dans le domaine de l'offshore que sont Siemens, avec qui nous allons travailler sur la zone de Saint-Brieuc, et Areva sur les trois zones normandes à savoir Le Tréport, Fécamp et Courseulles. Nous avons travaillé avec les collectivités régionales et les collectivités locales en matière de mobilisation de compétences et de formation. Nous pensons que c'est quelque chose de très important pour ne pas rater le rendez-vous de 2015-2016. Et évidemment, nous travaillons avec l'Etat car nous pensons que donner de la visibilité au développement notamment en lançant le deuxième appel d'offre est important. Par ailleurs, le soutien de l'Etat dans des domaines aussi importants que l'acceptabilité, le raccordement ou l'information est totalement essentiel pour la réussite de ces projets.